



N/réf. It/ic

- Sursis concordataire Michel Burdet -**Rapport du commissaire au sursis**

Le débiteur a été mis au bénéfice d'un sursis concordataire le 14 mai 1997

Une première assemblée des créanciers a coïncidé avec l'audience de Monsieur le Président du Tribunal du district d'Yverdon concernant la demande de prolongation. Cette nouvelle mesure a été communiquée le 4 décembre 1997 et accorde au débiteur une prolongation au 4 avril 1998.

Les mesures d'inventaire donne l'actif suivant :

1.- immeubles**Commune de Valeyres s/ Ursins :**

parcelle RF 19, fo 1, sis Grand Clos,
grange et écurie 204 m2
habitation 102 m2
rural 344 m2
places-jardins 936 m2
prés-champs 5582 m2
Estimation fiscale (1996) Fr. 150'000.--

parcelle RF 105, fo 4, sis Sur la Vaux,
prés-champs 11283 m2
bois 796 m2
Estimation fiscale (1996) Fr. 7'000.--

parcelle RF 106, fo 4, si Sur la Vaux
prés-champs 23768 m2
bois 3330 m2
Estimation fiscale (1996) Fr. 15'000.--

parcelle RF 107, fo 4, si Sur la Vaux
prés-champs 28982 m2
bois 2923 m2
Estimation fiscale (1996) Fr. 18'000.--

parcelle RF 140, fo 4, sis Villard
prés-champs 11012 m²
Estimation fiscale (1996) Fr. 8'000.--

parcelle RF 171, fo 9, sis Les Champs-Plats
habitation et rural 431 m²
buanderie, four, chambre et bûcher 99 m²
prés-champs 10078 m²
bois 2318 m²
Estimation fiscale (1996) Fr. 107'000.--

parcelle RF 179, fo 9, sis Les Champs-Plats
dépendance 13 m²
porcherie et bûcher 30 m²
prés-champs 13289 m²
Estimation fiscale (1996) Fr. 10'000.--

parcelle RF 204, fo 8, sis Champs Breton
prés-champs 65684 m²
Estimation fiscale (1996) Fr. 49'000.--

parcelle RF 210, fo 8, sis Champs Breton
chalet de pâturage 30 m²
prés-champs 152 m²
prés-champs 48194 m²
bois 23080 m²
Estimation fiscale (1996) Fr. 39'000.--.

Les charges hypothécaires inscrites au Registre foncier figurent en détail sur la pièce annexée au présent rapport.

Il y a lieu de compléter les charges par une hypothèque légale privilégiée inscrite sur la parcelle 19 Grand Clos de Valeyres s/ Ursins de fr. 15'631.85

Conformément aux dispositions de la LDFR, la commission foncière a donné la valeur licite du domaine. Cette estimation a été communiquée aux créanciers au bénéfice de gage.

L'estimation de la commission foncière s'articule de manière suivante :

- 1.- en cas de vente en bloc des parcelles d'Orzens fr. 1'187'000.-
- 2.- en cas de vente en bloc des parcelles de Valeyres s/ Ursins fr. 700'000.-

Suivant les dispositions de l'article 73 du droit foncier rural dans le canton de Vaud,
je cite : - charge maximale -

La charge maximale correspond à la valeur de rendement augmentée de 35%. La valeur de rendement a été fixée à fr. 440'000.- (594'000.-)

Dans ces conditions le domaine est largement surendetté.